Contribution du groupe majeur Femmes aux ODD concernant les mers & océans

mardi 4 février 2014

Contribution du groupe majeur Femmes pour la 8ème session du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable concernant les océans et les mers [1]

Analyse et recommandations clés sur océans et mers

Les océans et les régions côtières qui font partie de l'écosystème des océans sont riches en ressources qui assurent non seulement des moyens de subsistance pour les communautés côtières, mais aussi la souveraineté et la sécurité alimentaire mondiale. Le Programme International sur l''Etat des Océans (PIEO) [2] a appelé à un arrêt urgent de la dégradation des océans. Et avertit que l'impact cumulatif du réchauffement océanique mondial, l'élévation du niveau de la mer, et les niveaux accrus de désoxygénation, causés par le ruissellement des éléments nutritifs côtiers, produit au niveau de l'océan un "trio infernal" de dangers qui menace de détruire le bouclier protecteur que l'océan fournit contre les pires effets de l'accélération du climat.

Le Grand Groupe des Femmes pour le Développement Durable et l'Agenda de Développement Post-2015 fait donc les recommandations suivantes sur les océans et les mers lors du Huitième Groupe de Travail Ouvert sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivis par des indicateurs et des cibles proposés.

RECOMMANDATIONS

- Nous réitérons l'appel sans équivoque du Grand Groupe des Femmes pour un « objectif autonome sur l'égalité des sexes » dans l'agenda de développement Post-2015, et comme une priorité transversale pour le développement durable, reconnaissant que la promotion de l'égalité des sexes et des droits humains est indispensable pour la transformation des conditions économiques, sociales, culturelles, civiques et politiques actuelles.

- Nous soutenons l'appel lancé par l'APEI, (Association des Petits Etats Insulaires), de nombreux États et de nombreuses réunions interrégionales des Petits États Insulaires en Développement (PEID) pour un ODD autonome sur les océans, et pour l'inclusion des océans comme question transversale dans tous les autres objectifs et indicateurs.

- Des objectifs ambitieux doivent être urgemment mis en œuvre pour réduire les polluants atmosphériques, car ces derniers augmentent les niveaux de gaz à effet de serre, font augmenter les températures mondiales moyennes qui provoquent l'élévation du niveau de la mer, et menacent l'existence des Petits États Insulaires (les « PEI ») [3] et des régions côtières de faible altitude.

- QUE, avant l'UNGA69, en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail ad hoc, une décision soit négociée pour un régime spécifique et juridiquement contraignant qui mettra à jour et renforcera la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et harmonisera les objectifs et les indicateurs spécifiques des ODD. Ceci menant à une surveillance et une mise en œuvre coordonnée autour de l'ensemble des menaces qui pèsent sur la durabilité des océans et pour la protection mondiale de la biosphère (y compris dans les zones au-delà des juridictions nationales).

- Les Objectifs de Développement Durable pour les Océans devraient adopter une approche de la biosphère holistique, qui reconnaît l'interdépendance et les liens entre les écosystèmes atmosphériques, terrestres et marins.

- La réponse et les plans de relance, soutenus par des fonds fiduciaires importants, doivent être condition préalable pour toute activité proposée de forage, extraction ou autre de l'industrie extractive.

- La gouvernance des océans doit être renforcée en regroupant les accords négociés au niveau multilatéral sur les activités économiques océaniques conformément aux Principes de Rio. Et une mise en œuvre efficace des accords environnementaux multilatéraux existants vers une surveillance mondiale urgente des activités économiques océaniques.

- Davantage d'études scientifiques axées sur les océans sont nécessaires aux niveaux sous-régional, régional et mondial, sur les liens entre les océans et la santé humaine. Ces études scientifiques doivent être mise en œuvre en partenariat avec l'État et les acteurs non étatiques du développement.

- Il est nécessaire de mettre en œuvre les initiatives régionales et sous-régionales pour promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources côtières et marines, et éliminer les subventions nuisibles qui faussent cette gestion, notamment la réalisation de la cible 11 d'Aichi en vertu de la Convention sur la Diversité Biologique.

- Des mesures urgentes sont nécessaires (notamment des moyens pour la mise en œuvre, des fonds et des ressources non prêtés) afin d'aider toutes les communautés dans les PEID et les communautés côtières de faible élévation forcées par des changements environnementaux à planifier leur réinstallation ; et afin de permettre aux personnes affectées de négocier et mettre en œuvre des accords pour une transition pacifique vers d'autres terres.

- Pour contrer la lenteur des progrès et les régressions dans la CCNUCC, les processus des ODD doivent ouvrir la voie en clarifiant et en mettant en évidence l'ampleur et l'urgence des conditions de changements climatiques, et marquer une tendance vers des engagements ambitieux et juridiquement contraignants sur le changement climatique.

- Les pays développés et les pays en voie de développement devraient réduire de manière significative les activités terrestres qui représentent 80% de la pollution des océans par des déchets chimiques et des métaux lourds toxiques et des contaminants nucléaires.

- Les pays développés et les pays en voie de développement devraient renforcer la gouvernance des océans afin de protéger les pêches dont les océans et les communautés côtières dépendent, et afin d'augmenter les garanties contre la pêche illicite, non déclarée, et non autorisée.

- Les pays développés et les pays en voie de développement, en conformité avec les Principes de Rio sur la précaution, devraient imposer un moratoire sur la technologie expérimentale qui peut causer des dommages irréversibles aux océans.

- Nous soutenons un moratoire sur le traitement des armes nucléaires et la construction de centrales nucléaires.

CIBLES SUGGEREES

Établir des bases, et surveiller les changements dans :

(a) les niveaux d'espèces marines envahissantes ;
(b) les niveaux de blanchiment et d'extinction des récifs coralliens ;
(c) les taux d'extinction de la flore et la faune marines ;

Augmenter et mesurer le nombre de systèmes d'aquaculture écologiquement rationnels et les zones marines protégées, à petite échelle, par le biais d'un mouvement transfrontière.

INDICATEURS SUGGERES

Mesurer les progrès accomplis sur la réduction urgente des gaz à effet de serre, l'augmentation de la

température mondiale moyenne pour atteindre moins de 1,5 degrés Celsius par rapport aux niveaux pre-industriels, et les concentrations atmosphériques à long terme de gaz à effet de serre en dessous de 350 ppm de dioxyde de carbone des niveaux équivalents ;

Mesurer les niveaux d'acidification des océans en employant des mesures de vérification prouvées indépendantes et scientifiques ;

Employer des mesures de vérification prouvées indépendantes et scientifiques et des programmes communautaires, lorsque cela est possible, pour :

a. Mesurer les revenus net des PEID en matière de gouvernance de la pêche, par rapport aux revenus des nations de pêche lointaine.

b. Mesurer la réduction des captures totales en matière de pêche durable après des négociations multilatérales transparentes avec les PEID touchés ;

c. Surveiller la sous-déclaration des captures de pêche dans les PEID par le biais de méthodes prouvées, indépendantes et vérifiables de recherches communautaires ;

d. Mesurer l'étendue des polluants dans les océans et les mers par le biais de davantage d'études scientifiques axées sur les océans aux niveaux sous-régional, régional et mondial, et sur les liens entre les océans et la santé humaine, mises en œuvre en partenariat avec des parties prenantes du développement au sein de l'État et des acteurs non étatiques ; ces programmes comprennent des échantillonnages de cheveux humains pour l'absorption de mercure, d'arsenic, de cadmium et d'autres substances toxiques persistantes avec un accent particulier sur les PEID et les communautés autochtones et côtières et qui dépendent de la pêche.

Notes

[1] Ce document d'information a été élaboré par les membres du Grand Groupe des Femmes pour le Développement Durable, www.womenrio20.org. Il est basé sur un rapport plus complet avec des recommandations pour le programme Post-2015 par les membres du GGF : www.womenrio20.org/docs/Womens_priorities_SDG.pdf. Pour plus d'informations, veuillez contacter Imogen Ingram, imogenpuaingram[at]gmail.com et Noelene Nabulivou, noelenen[at]gmail.com.

[2] Le programme international sur l'état des océans est logé à Sommerville College, Université d'Oxford, Royaume Uni : www.stateoftheocean.org/research.cfm.

[3] Petits Etats Insulaires en Développement des Océans Pacifique, des Caraïbes, Indien et Atlantique

---

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2106